



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch

Schweizerisches
Handelsamtsblatt

fosc.ch

Feuille officielle suisse
du commerce

fusc.ch

Foglio ufficiale svizzero
di commercio

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

PREMIÈRE PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège de la fondation dissoute:
Fondation en faveur du personnel de la Société Anonyme des Pneumatiques Michelin en liquidation, Givisiez
2. Décision de dissolution par: autorité de surveillance
3. Date de la décision: 10.10.2013
4. Echéance de préavis des créances: **28.02.2014**
5. Adresse pour la déclaration des créances:
Fondation en faveur du Personnel de la Société Anonyme des Pneumatiques Michelin, Route Joe Siffert 36, 1762 Givisiez
6. **Indication:** Il est instamment demandé aux créanciers de la fondation dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7. **Remarques:** Communication aux destinataires
Le conseil de fondation a décidé la dissolution de la fondation et la répartition de la fortune non liée aux destinataires.
Les collaborateurs de la société fondatrice et tous les destinataires peuvent consulter les documents au siège de la fondation.
Le cas échéant, il leur est possible de faire valoir des prétentions auprès du conseil de fondation de la Fondation en faveur du personnel de la Société Anonyme des Pneumatiques Michelin, Route Jo Siffert 3, 1762 Givisiez dans les 30 jours suivant la publication de la présente communication, en envoyant une copie de leur courrier à l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations, Belpstrasse 48, Case postale, 3000 Berne 14.
Les prétentions doivent être motivées et les éventuels moyens de preuve seront joints à l'envoi.
Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations
Hansjörg Gurtner, Directeur

Michelin Suisse S.A.
1762 Givisiez

01309833



Montag - Lundi - Lunedì, 27.01.2014, No 17, Jahrgang - année - anno: 132

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori Liquidations-Schuldenruf einer Stiftung (Art.58ZGB) - Appel aux créanciers à la liquidation d'une fondation (art.58CC) - Diffida ai creditori in occasione della liquidazione di una fondazione (art. 58 CC)